

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-365 du 4 Décembre 1990

Portant nomination du Lieutenant-Colonel Basile C. DADELE, en qualité de Directeur de Cabinet Militaire du PREMIER MINISTRE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990, portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990, portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990, portant organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990, portant composition du Gouvernement de Transition
- VU le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990, fixant la composition des Cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres ;
- SUR proposition du PREMIER MINISTRE,
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Juin 1990,

DECRETE :

Article 1er.- Le Lieutenant-Colonel Basile C. DADELE est nommé Directeur de Cabinet Militaire du Premier Ministre.

.../...

Article 2.- Le présent Décret, qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 4 Décembre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre de la Défense
Nationale,

Nicéphore SOGLO

Nicéphore SOGLO

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Industrie, de l'Energie
et des Entreprises Publiques chargé de
l'intérim,

Faticou ADEKOUNTE
Faticou ADEKOUNTE

Ampliatiions : PR 6 PM 4 HCR 4 SGG 4 CS 1 MF-MDN 8 AUTRES MINISTERES
13 DEPARTEMENTS 6 DB-DSDV-DI-DCOF-DTCP 10 DLC-DP-INSAE-BCP 4 ICE 2
DCCT-GCONB 2 UNB-FASJEP-INSAE-ENA 4 BN-DAN 2 CAB-MIL/PM 2 INTERESSE 1
JORB 1.-